AUTORISATION
DU OU DES REPRESENTANT(S) LEGAL (AUX)
- Saison 2024 / 2025 -

Je (nous) soussigné(e)(s),……
Et ……
Représentant(s) légal (aux) de l'enfant ……..

L'autorise(ons) à participer, aux activités des Jeunes Sapeurs-Pompiers au sein de la section de
……et le cas échéant aux manifestations suivantes :

- ✓ Cross départemental, régional et National ;
- ✓ Challenge de la qualité départemental, régional et national (FINAT) ;
- ✓ Rassemblement Technique (concours de manœuvres) départemental, régional et national (RTN) ;
- ✓ Cérémonie ;
- ✓ Manifestations locale et départementale.

Les informations liées à ces évènements seront communiquées aux représentants légaux en cas de participation préalablement à celui-ci (date, horaires, modalités…).

Fait à : ..... Le **:** .....

Signature du (des) représentant(s) légal (aux)

Représentant Légal n°1	***Représentant Légal n°2***
Nom : ……	*Nom : ……*
Prénom : ……	*Prénom : ……*
Signature :	Signature :

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je (nous) soussigné(e) (s), ...
Et .....

Représentant(s) légal (aux) de **:**.....
*☐ N'autorise(ons) pas,
*☐ Autorise(ons),

1/ à fixer, diffuser, reproduire et utiliser l'intervention filmée ou photographiée (image et son ou image et son séparément) de mon enfant dans le cadre de sa participation aux activités/événements des Jeunes Sapeurs-Pompiers, pour la réalisation de supports de communication, de promotion ou de formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers ou Sapeurs-Pompiers. Ces documents n'ont pas vocation à être commercialisés.

2/ à procéder à l'exploitation, sans contrepartie financière, de cette intervention filmée ou photographiée, en totalité ou par extrait sur tous supports et moyens de diffusion connus ou futurs (documents, internet…) ainsi que d'autoriser la publication de photos/vidéos sur les différents réseaux sociaux de l'association de JSP concerné.

3/ Cette autorisation est accordée à :

- La section concernée ;
- ADJSP concerné ;
- Le SDIS concerné ;
- L'organisateur d'une manifestation (cross régional, cross national, challenge de la qualité régional, FINAT, concours de manœuvres régional, RTN…).

Les images ou films ne pourront en aucun cas être dénaturés, ni détournés de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.
Cette autorisation est, valable pour une **durée de cinq ans** et révocable à tout moment.

Fait à : ..... Le **:** .....

Signature du (ou des) représentant(s) légal (aux)
précédé de la mention « lu et approuvé »

*Cocher la case souhaitée

UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES
- Saison 2024 / 2025.

Un traitement des données personnelles concernant votre enfant est réalisé par l'Association Départementale des JSP du Doubs (ADJSP 25), responsable du traitement, afin d'assurer la gestion des relations avec les JSP inscrits et l'adhésion au réseau fédéral (UDSP, URSP, FNSPF).

L'ADJSP 25 s'engage à respecter la législation relative à la protection des données personnelles et en particulier le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD).

Les données collectées sont utilisées par les services concernés de l'ADJSP 25 et de la section, dans le cadre et les limites de leurs attributions.

En cas de participation de votre enfant à une manifestation départementale, régionale ou nationale de jeunes sapeurs-pompiers, les données collectées ainsi que les documents objet du présent dossier d'inscription, notamment la déclaration du représentant légal relative à l'autorisation de soigner et d'opérer, sont communiquées à l'organisateur de la manifestation.

La sécurité des données collectées est garantie par l'ADJSP 25 et la section concernée, disposant de matériel informatique adéquat.

Les données collectées sont conservées pendant toute la durée de l'inscription au sein des JSP, et à l'issue, archivées à des fins historiques.

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données, leur rectification ou leur portabilité, et dès la fin de l'inscription, leur effacement, l'opposition au traitement ou sa limitation auprès de :

- Association Départementale JSP ;
- Votre section.

La direction juridique de la FNSPF assure les fonctions de « Délégué à la Protection des Données » de la FNSPF.

Pour exercer vos droits ou contacter le Délégué à la Protection des Données de la FNSPF pour toute question, vous pouvez adresser un message à : fnspf@pompiers.fr en précisant en objet « Données personnelles, suivi de votre nom ».

_____

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des informations sur le présent traitement des données personnelles de mon enfant et en accepte les conditions et leur utilisation dans le cadre de son activité de jeune sapeur-pompier.

Fait à : .....Le **:** .....

Signature du (ou des) représentant(s) légal (aux)
Précédé de la mention « lu et approuvé »

VISITES MEDICALES JSP

Saison 2024 / 2025. -

Description de la procédure

La formation des JSP comporte 4 cycles, répartis sur 3 ou 4 années scolaires, selon le choix de chaque section.

Chaque JSP devra donc bénéficier de 3 ou 4 visites médicales au cours de sa formation de JSP. Les visites médicales des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) se déclinent comme suit :

- Visite médicale en vue d'une 1ère incorporation dans une section de JSP,
- Visite médicale annuelle préalable au début de 2ème cycle de JSP,
- Visite médicale annuelle préalable au début du 3ème cycle de JSP,
- Visite médicale annuelle préalable au début de 4ème cycle de JSP, Pour information, la visite de recrutement SPV est également décrite.

COURRIER A REMETTRE AU MEDECIN NON SAPEUR-POMPIER

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

☎ 03 81 85 36 56
caroline.peugeot-mortier@sdis25.fr
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL
Affaire suivie par : MCDT Caroline PEUGEOT-MORTIER

au
Médecin traitant
Médecin sapeur-pompier
La Médecin-cheffe

Aptitude médicale des jeunes sapeurs-pompiers

Chère consœur, cher confrère,

L'adolescent (11-15 ans), que vous allez voir en visite médicale, souhaite intégrer une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). Ces sections sont destinées à former des jeunes pendant 4 cycles, au terme desquels ils pourront éventuellement prétendre à un engagement de Sapeur-Pompier Volontaire (SPV).

Leur formation allie théorie, pratique et activités physiques et sportives. Vous trouverez, au verso de ce courrier, le descriptif du parcours sportif du sapeur-pompier et du concours de manœuvres qu'ils doivent réaliser.
L'aptitude demandée est par conséquent une non contre-indication aux activités physiques et sportives. Une vaccination anti-tétanique valide est exigée.

Cependant, il est primordial que ce jeune puisse être informé, dès maintenant, d'une éventuelle inaptitude à la fonction de sapeur-pompier. Il serait difficilement acceptable pour lui, qu'au terme des 4 cycles de formation qu'il a suivis, il puisse être déclaré inapte lors de sa visite d'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire sans en avoir été avisé auparavant. Vous trouverez ci-dessous une liste « non exhaustive » des principales causes d'inaptitude à la fonction de SPV.

En cas de découverte d'une cause probable d'inaptitude à l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire, il n'y aura pas lieu de lui interdire l'accès à la formation s'il ne présente pas de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive. Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée, par retour de courrier, de ce cas probable d'inaptitude.

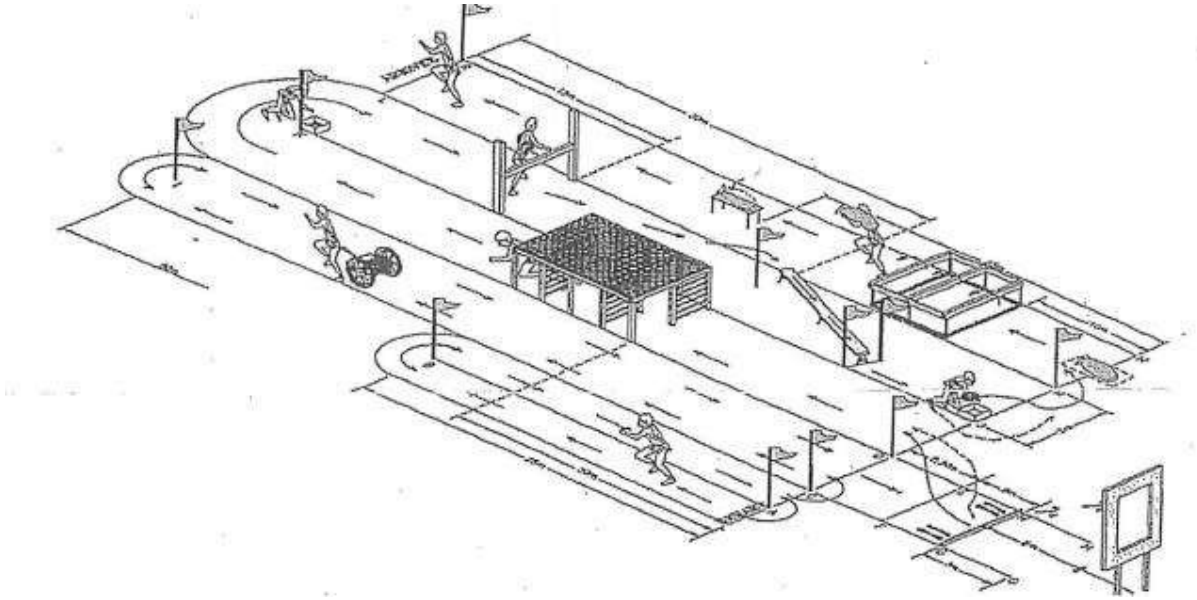
Le Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Lieutenant-Colonel
Médecin-cheffe,
Laure-Estelle PILLER

<u>Principales causes d'inaptitude</u> :

1 - Asthme traité
2 - Myopie (l'acuité visuelle sans correction doit être supérieure à 6/10 à la somme des 2 yeux)
3 - Scoliose avec angle supérieur à 15°
4 - Acuité auditive à plus de 20 dB entre 250 et 2000 Hz
5 - Pathologies cardio-vasculaires
6 - IMC supérieur à 30, très faible corpulence et très petite taille
7 - Antécédent de crises convulsives non hyperthermiques

Descriptif sommaire du Parcours Sportif du Sapeur-Pompier



Il s'agit d'une épreuve sportive composée d'un parcours d'obstacles reprenant les principaux efforts demandés au cours d'une intervention de sapeurs-pompiers :

1 - Courir pendant 2 ou 4 fois 25 mètres (en fonction de la catégorie) en tournant autour des plots.
2 - Saisir le dévidoir (poids de 0 à 100 kilogrammes en fonction de la catégorie) et courir avec sur une distance de 50 mètres.
3 - Lancer 2 commandes (cordes).
4 - Courir sur 50 mètres en passant sous des chicanes.
5 - Saisir un tuyau et enjamber en premier une barre fixe puis passer sur un banc. A la fin du couloir de 50 mètres, déposer le tuyau.
6 - Saisir un sac de sable (le poids du sac varie en fonction de la catégorie). Courir 25 mètres en passant 3 petites barres fixes puis déposer le sac. Courir ensuite les 25 derniers mètres pour passer la ligne d'arrivée.

Composition du Rassemblement Technique des JSP (concours de manœuvres)

1 - Un **concours de manœuvres** comprenant trois épreuves :

Une manœuvre d'établissement de tuyaux,

Une manœuvre portant sur des techniques de premiers secours en équipe,

Un questionnaire à choix multiples.

2 - Une épreuve **complémentaire à dominante sportive et ludique**, au choix de l'organisateur, différente de la manœuvre d'établissement ou de secourisme.